



DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 NOVEMBRE 2016



L'an deux mil seize, le 21 novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 14 novembre 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, Julien PATZOURENKOFF

Absents excusés : Mme Françoise SIMON, MM. Raphaël BILLETTE, Michel HUARD, David KOEHL, Pierre THEVENOT

Absent : M. Pascal POETTE

Procurations : M. Raphaël BILLETTE à M. Jean-Pierre BAUDOIN

M. Pierre THEVENOT à M. Laurent MARRAS

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Ordre du jour :

1- Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

2- Questions diverses



1- Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Maire informe les élus de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire fixant les modalités et le montant des primes des agents.

Il s'agit du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui va devenir l'outil indemnitaire de référence.

Il va remplacer la plupart des primes et indemnités dans la fonction publique de l'Etat et dans la fonction publique territoriale.

Le nouveau régime indemnitaire est composé de deux primes :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée chaque mois
- un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en une ou deux fractions et non reconductible automatiquement.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le R.I.F.S.E.E.P. et d'en déterminer les critères d'attribution.

Concernant les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE comme du CIA, la majorité des conseillers municipaux présents se prononce pour leur maintien de l'IFSE quelque-soit la nature de l'absence. Il est convenu que cette position pourra être réévaluée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

. D'instaurer l'I.F.S.E. pour tous les cadres d'emplois de la FPT dans les conditions indiquées ci-dessus et dans le respect des plafonds indemnitaires réglementaires.

. D'instaurer le C.I.A. pour tous les cadres d'emplois de la FPT dans les conditions indiquées ci-dessus et dans le respect des plafonds indemnitaires réglementaires.

. Que les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

. Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

. Les délibérations antérieures concernant les primes et indemnités non cumulables avec le R.I.F.S.E.E.P sont abrogées.



2- Questions diverses

Mme Mauricette LOMBARD demande s'il est possible d'équiper la salle du Marais d'un second portant-vêtements. Il sera vérifié que l'agencement des lieux autorise son installation avant d'acquérir l'équipement.

M. Jean-Pierre BAUDOIN fait état des questions de certains de nos concitoyens à propos de l'organisation de la consultation du dimanche 20 novembre, dite « Primaires de la droite et du centre », et propose que les choses soient clarifiées.

M. le Maire rappelle que la dite consultation est une manifestation privée dans laquelle l'état et la municipalité ne sont pas impliqués. La municipalité a accepté de prêter ses locaux pour l'organisation de cette manifestation au bénéfice d'une famille politique, comme elle le fera si cela lui est demandé pour les autres familles politiques. M. le Maire pense qu'il s'agit du respect du principe de liberté d'expression indispensable à la vie démocratique.

M. Jean-Pierre BAUDOIN signale la mise en place des affiches dans le cadre de la campagne propreté, notamment au niveau du stade. M. le Maire rappelle que des sacs à déjection canine sont à la disposition du public en mairie.

M. le Maire informe les élus d'un nouveau rendez-vous, probablement le 12 décembre, avec le responsable départemental de La Poste.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 21 heures.

Le Maire
Laurent MARRAS





DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 DECEMBRE 2016



L'an deux mil seize, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 25 novembre 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Maria-Luisa OTERO, MM. Jacky DUPONT, Julien PATZOUENKOFF, Pierre THEVENOT

Absents excusés : Mme Sabine FABRE, M. David KOEHL

Procurations : Mme Sabine FABRE à M. Jean-Pierre BAUDOIN

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BAUDOIN

Ordre du jour :

- 1 - Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)**
 - 2 - Désignation de voirie**
 - 3 - Virement de crédits/ Délibérations modificatives**
 - 4 - Vente du chemin rural dit "chemin du coteau"**
 - 5 - Proposition d'achat d'un bâtiment communal**
 - 6 - Indemnité de conseil à la trésorière**
 - 7 - Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion 52**
 - 8 - Tickets cantine : refacturation à Roches-Bettaincourt**
- (annule et remplace la délibération N°2015-46)**



9- Effectifs du groupe scolaire

10- Nomination des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Pougny

11- Contrat Local de Santé du Bassin de Joinville - Convention

12- Subventions diverses

13- Projet d'installation d'un site industriel nucléaire à Gudmont

14- Fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux

15- Commission des Bois

*** Dossier d'aide au projet de route du Canton de la Grande Enceinte et Outremont**

*** Avancement des travaux sur les routes forestières à Saucourt et Doulaincourt**

16- Commission des Fêtes

17- Commission des Travaux

*** bâtiment de stockage de plaquettes**

*** sondage géotechnique rue du général Philippe Leclerc**

*** Travaux d'Enfouissement des réseaux électriques**

18- Commission environnement et embellissement du village

19- Questions diverses



Le Maire informe les élus de la démission reçue ce matin même de trois conseillers municipaux : Messieurs Michel HUARD et Pascal POETTE, Madame Françoise SIMON. Il donne lecture des courriers des intéressés dénonçant un « manque de respect et de considération » ainsi qu'un « climat délétère ». Il note que Mme SIMON n'a pas cru bon de s'associer à l'ensemble du texte de ses deux collègues. M. le Maire transmettra comme il se doit ces démissions à la préfecture et répondra à Mme SIMON et M. POETTE. Le Maire rappelle que la plainte déposée contre M. HUARD par la municipalité est toujours en cours d'instruction.

Le Maire se félicite du maintien de M. Jacky DUPONT. Il informe que la composition des commissions sera à l'ordre du jour du prochain conseil pour tenir



compte des changements intervenus. Il rappelle à ce propos le refus des démissionnaires de participer aux commissions qui leur avaient pourtant toujours été ouvertes.

1 - Convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)

M. le Maire informe les élus qu'il leur faut se prononcer sur la reconduction pour 3 ans de la convention signée avec la SPA. La commune a recours aux services de la SPA pour la capture en urgence des animaux errants et la garde de ces animaux pendant le délai légal de huit jours. En contrepartie des services rendus la SPA demande une participation des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer pour trois ans la convention avec la SPA, le montant de la participation financière de la commune étant fixé à 1,13 € par habitant en 2017, 1,15 €/habitant en 2018 et 1,17 €/habitant en 2019.

2 - Désignation de voirie

M. le Maire informe les élus qu'il leur incombe de délibérer sur le choix du nom des voies nouvellement créées. Il convient en conséquence de donner un nom à la portion du « chemin rural de Doulaincourt à Pautaines » desservant de nouvelles habitations. Après avoir passé en revue un certain nombre d'appellations liées à l'ancien chemin rural, le choix des élus se porte sur le nom du peintre Roger MASSON né à Doulaincourt en 1890. Les œuvres du peintre, dont certaines représentant le village de Doulaincourt, sont conservées au musée de Saint-Dizier et dans des collections privées (*voir la notice biographique qui lui est consacrée sur le site de la commune*).

Il convient par ailleurs d'attribuer un numéro à l'habitation récemment construite sur cette voie. En raison de l'existence d'une parcelle éventuellement constructible en amont il est décidé d'attribuer le numéro 3 (sachant que les numéros impairs réservés à l'autre côté de la nouvelle rue ne seront pas attribués n'étant pas constructible selon le PLU).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de rue Roger MASSON à la partie urbanisée de l'ancien chemin rural de Doulaincourt à Pautaines.



3 - Virement de crédits / Délibérations modificatives

Afin de régulariser des imputations comptables et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget comme suit :

Investissement

Dépenses :

| | | | |
|------------|---|---|-----------|
| C/ : 2117 | bois et forêts | - | 105.277 € |
| C/ : 2151 | réseau voirie - routes forestières | + | 105.277 € |
| C/ : 2128 | autres agencements et aménagement de terrains | + | 5.272 € |
| C/ : 2152 | installation de voirie | + | 1.100 € |
| C/ : 21318 | autres bâtiments publics | - | 6.372 € |

Fonctionnement

Dépenses :

| | | | |
|-------------|----------------------------|---|----------|
| C/ : 60624 | Produit de traitement | + | 500€ |
| C/ : 60512 | Taxes foncières | + | 3.652 € |
| C/ : 615221 | entretien et réparations | - | 4.152 € |
| C/ : 65541 | Transport SITD | + | 18.000 € |
| C/ : 65548 | autres contributions | - | 18.000 € |
| C/ : 6455 | cotisations pour assurance | + | 1.800 € |
| C/ : 6453 | caisses de retraite | - | 1.800 € |

4 - Vente du chemin rural dit « chemin du coteau »

La procédure de la vente du chemin rural par acte administratif arrive à son terme après la réalisation de l'enquête publique. Le choix de cette procédure, plus longue qu'un acte notarié, se justifie par un moindre coût pour la collectivité.

La demande de l'acquéreur était justifiée par la réglementation des gîtes ruraux de France lui imposant de réaliser un grillage de protection nécessitant l'acquisition de la parcelle.

Il est convenu cependant de préciser les servitudes dans l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à la vente du bien immobilier Section H 1179 sis chemin du coteau, propriété de la commune de Doulaincourt-Saucourt, d'une



surface de 2 ares 26 centiares à Monsieur Mougeot Michel demeurant 2 chemin du coteau à Saucourt, moyennant la somme de 226 €, soit 1 €/m².

- autorise le 2ème adjoint M. GEOFFRIN Jean-François à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

6 - Proposition d'achat d'un bâtiment communal

Le Maire informe les élus d'une proposition d'achat pour le bâtiment de l'ancienne infirmerie de la colonie de Drancy. La municipalité ne pourra donner suite à cette proposition car la subvention qui lui a été accordée pour l'acquisition du site avait pour contrepartie d'y engager un projet de développement économique.

7 - Indemnité de conseil à la trésorière

Le Maire informe les élus du montant de l'indemnité de la trésorière d'Andelot qui s'élève à 498,91 € dont 468,42 € d'indemnité de conseil et 30,49 € d'indemnité de confection de budget. La municipalité étant tout à fait satisfaite des services de Madame Julie LUDWIG, le Maire propose de lui attribuer 100% du montant demandé.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité d'accorder 100 % du montant proposé pour l'indemnité de la trésorière, soit la somme de 498,91 €.

8 - Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion 52

Le Maire rappelle que le centre de gestion dispose d'un service de médecine professionnelle et préventive destiné au personnel des collectivités. Un service complémentaire de soutien et d'accompagnement par des psychologues du travail ayant été créé, il convient d'approuver la convention d'adhésion modifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle Convention d'adhésion au service Médecine du Centre de Gestion 52.

9 - Tickets cantine : refacturation à Roches-Bettaincourt



Le Maire rappelle que le conseil départemental a décidé de l'augmentation du tarif des repas à 4€ au premier septembre 2016.

Le conseil municipal avait décidé de maintenir à 3,50 € le montant du ticket de cantine, et donc de subventionner à hauteur de 0,50 € par ticket les repas des élèves de la commune. Le Maire a rencontré les élus de Roches-Bettaincourt et il a été décidé de refacturer 0,50 € par élève à la commune d'origine, chaque commune subventionnant ainsi ses propres élèves. Pour des raisons pratiques, les tickets seront désormais de couleurs différentes selon le lieu de résidence des enfants.

Après en avoir délibéré sur proposition du Maire, les élus décident à l'unanimité, pour les élèves extérieurs à la commune, d'autoriser la refacturation à la commune de résidence de la somme de 0,50 € par ticket, ou en l'absence d'accord avec ladite commune, de facturer 4€ le ticket de cantine.

Le Maire rappelle que l'augmentation du prix des tickets facturés par le conseil départemental va se poursuivre, le prix passant à terme à 5€. Le Maire souligne pour le regretter que ce tarif est supérieur à l'ensemble des tarifs qu'il a pu relever dans l'offre de restauration collective locale. Il évoque la possibilité d'organiser un service de restauration alternatif, notamment avec l'EHPAD de Doulaincourt.

10- Annulation et remplacement de la délibération 2015-46: effectifs du groupe scolaire

Le Maire rappelle que les élèves de CM2 de Roches-Bettaincourt sont accueillis depuis la rentrée à Doulaincourt, à la suite d'un accord avec l'éducation nationale et la municipalité de Roches-Bettaincourt destiné à pérenniser l'école primaire de ce village.

Dans la mesure où cet accueil n'entraîne pas une ouverture de classe supplémentaire à Doulaincourt, il ne génère pas de surcoût pour la commune, autre que le coût des fournitures scolaires. Il a donc été prévu de demander à la commune d'origine le remboursement de ces frais de fournitures scolaires, estimés à 50 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à facturer à la commune de Roches-Bettaincourt, les frais de scolarité de ses élèves de CM2 scolarisés à Doulaincourt et n'ayant pas fait toute leurs sco-



larités à Doulaincourt, pour un montant de 50 € par élève, sous réserve que cet accueil n'impose pas l'ouverture d'une classe supplémentaire.

11- Nomination des représentants de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite POUIGNY

Le Maire revient sur l'historique de la nomination de M. Michel HUARD à la présidence du CA (Conseil d'Administration) de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) après les élections municipales de mars 2014.

Le conseil municipal nouvellement élu avait nommé trois délégués au CA de l'EHPAD sans que le maire désigne parmi eux son représentant. Or les textes sont formels: le président du CA de l'EHPAD est de droit le Maire du Village ou son représentant désigné.

La délibération nommant les délégués aurait dû être refusée, mais le CA de l'EHPAD a procédé à une élection qui n'avait pas lieu d'être.

Cette situation inacceptable a été dénoncée auprès des autorités dès 2014.

Le Maire souligne par ailleurs qu'il a été par la suite tenu à l'écart des affaires de la maison de retraite par M. HUARD, qui ne l'a jamais tenu informé de son action, et ne lui adressait même pas les comptes rendus du CA. Le maire n'était informé que par les deux autres délégués et les copies du compte-rendu que ceux-ci lui transmettaient.

La dénonciation du caractère illégitime de l'élection de M. HUARD au CA de l'EHPAD a enfin donné lieu au dépôt d'une plainte en diffamation contre le Maire par M. HUARD.

Une réunion destinée à régler le litige, a été organisée en novembre. En présence du Maire et de M. HUARD, la directrice de l'EHPAD a reconnu qu'il y avait bien eu une erreur, qu'il n'y avait pas lieu de procéder à l'élection du président du CA et que la nomination de M. HUARD à ce poste était effectivement illégitime.

M. HUARD a présenté sa démission de la présidence quelques jours plus tard.



Le Maire propose donc de procéder au simple remplacement du démissionnaire. Il propose au conseil municipal d'intégrer personnellement le CA de l'EHPAD, et d'en prendre la présidence.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la nomination du Maire au conseil d'administration de l'EHPAD Pougny.

12- Contrat Local de Santé (CLS) du Bassin de Joinville - Convention

Le CLS du bassin de Joinville a été adressé aux élus par courriel. Le Maire rappelle que l'ARS (Agence Régionale de santé) a ciblé un territoire dont les indicateurs sont « dans le rouge », et a défini des priorités notamment les problèmes d'addiction, l'action auprès des jeunes et l'action auprès des personnes âgées.

Le Maire rappelle que le CLS se situe à cheval sur trois communautés de communes, dans une logique de bassin de vie qui ne se superpose pas aux divisions administratives. Le territoire regroupe donc l'essentiel de la CCBJC et les communes de Froncles et de Doulaincourt.

Une personne sera recrutée pour être employée à mi-temps pour le pilotage et l'animation du CLS, et à mi-temps par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), partenaire et responsable de l'étude.

Le Maire rappelle que c'est dans ce cadre que sera installée prochainement une consultation d'addictologie à Doulaincourt.

Le Maire propose aux élus, après avoir pris connaissance du document qu'il leur a adressé, de délibérer pour l'autoriser à signer le CLS avec l'ARS, la CCBJC, le Préfet de la Haute Marne, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne, les Maires des communes de Froncles, de Joinville, de Doulevant-le-Château, la Directrice de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Haute-Marne, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et le Directeur de la MSA Sud Champagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le CLS mis en place entre les communes de Doulaincourt, Doulevant-le-Château, Froncles, Joinville, et la CCBJC
- autorise le Maire à signer le dit document



- de donner mandat au Maire afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Le Maire informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la CCBJC pour répartir la charge financière de l'emploi créé dans le cadre de la mise en place du CLS. Cette charge de 12.000€ pour un mi-temps sera répartie en fonction du nombre d'habitants, soit pour Doulaincourt un montant de 662 € pour 871 habitants. La durée du CLS est de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, autorisent le Maire à signer la-dite convention avec la CCBJC.

13- Subventions diverses

Voyage au Grand-Bornand organisé par le Collège

La commune a reçu une demande de subvention du collège pour un projet de séjour pédagogique du 3 au 7 janvier, au Grand-Bornand (Châlet de la Mazerie du Conseil Départemental) destiné aux élèves de 4ème du collège Jouffroy d'Abbans.

Neuf enfants sont concernés par le projet. Le reste à charge pour chaque famille est actuellement de 190 €. Le Maire propose de fixer le montant de la participation de la commune à 50 € par enfant.

Après en avoir délibéré, les élus à l'unanimité, décident d'attribuer une aide de 50 € par enfant pour le séjour au Grand-Bornand organisé du 3 au 7 janvier par le Collège Jouffroy d'Abbans.

Voyage à Gérardmer organisé par le Groupe Scolaire

L'école primaire désire organiser à Gerardmer un séjour découverte de la montagne en temps de neige d'une journée, pour les élèves de la grande section au CM2. Le projet concerne environ 70 enfants dont 55 enfants de Doulaincourt. Le coût total du voyage est de 30 € par enfant. Le Maire propose une aide de 10€ par enfant.



Après en avoir délibéré, les élus, (M. Julien PATZOURENKOFF ne prenant pas part au vote) décident, à l'unanimité des votants, d'attribuer une aide de 10 € par enfant pour le séjour découverte à Gerardmer organisé par l'école primaire de Doulaincourt.

14- Projet d'installation d'un site industriel nucléaire à Gudmont

Le Maire revient sur le projet d'installation d'un site industriel nucléaire à Gudmont. La conduite à tenir face à cette situation, qui intéresse directement le territoire communal, interroge les élus qui pour certains ont participé aux réunions d'informations à Gudmont et parfois ont adhéré à l'association Gudmont-dit-non, voire à l'association des Elus Opposés à l'enfouissement des Déchets RAdiocatifs (EODRA).

Le Maire s'interroge sur la possibilité de consulter la population du village soit en passant par le projet de « référendum tournant » de l'EODRA, soit en organisant directement la consultation.

15- Fermeture de la Maison Centrale de Clairvaux

Le Maire donne lecture de la motion de soutien au maintien de l'activité de la centrale de Clairvaux proposée par le Maire de Ville-sur-la Ferté et le président de la Communauté de Communes de Bar sur Aube, et propose aux élus de s'y associer.

Après en avoir délibéré, les élus décident, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la motion de soutien proposée pour le maintien de l'activité de la Maison Centrale de Clairvaux.

16- Commission des Bois

Le montant des travaux de réfection de la route forestière « d'Outremont » et de la création d'une nouvelle route forestière à la « Grande Enceinte » s'élève à 71.955,60 € dont :

- travaux 61.655,60 €



- maîtrise d'œuvre, encadrement du chantier par ONF, montage du dossier de subventions 10.300,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré (M. Julien PATZOUENKOFF ne prenant pas part au vote) autorise le Maire à solliciter les organismes financeurs sur la base de 69 054.27 euros.

Le montant espéré de la subvention est de 40 % soit 27 621.70 euros.

Les travaux de la route forestière de Saucourt sont quasiment terminés et ceux de la route du Châtelet sont bien avancés.

17- Commission des Fêtes

M. Raphaël BILLETTE rappelle que la commission des fêtes s'est réunie le 29 novembre au soir pour établir le calendrier 2017. Il informe les élus des dates retenues :

- 13 décembre : marché de Noël de l'EHPAD
- 17 décembre : marché de Noël des Canayoux
- 7 janvier : vœux du Maire
- 12 janvier : galette des retraités par l'Amicale des Retraités
- 15 janvier : galette du foot par le CSDS
- 20 janvier : dans le cadre de « Cinéma à Doulaincourt » l'association Ciné-Clap diffusera « Légende d'automne » d'Edward ZWICK
- 28 janvier : repas des anciens offert par la Municipalité
- l'exposition de cartes postales et photographies anciennes concernant Doulaincourt et Saucourt se déroulera sur l'ensemble du mois de mai. Elle sera organisée par Messieurs Gino MICHELOTTI, Robert BERARD, Jean GEORGES et Geoffroy BOURCELOT
- l'exposition sur la guerre de 14/18 s'ouvrira les 11,12 et 13 novembre 2017, organisée par Messieurs Jean GEORGES et Frédéric FABRE.

M. Raphaël BILLETTE informe les élus que Mme Sophie MONGIN, présidente de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers envisage de réaliser une exposition sur le centre de Secours de Doulaincourt. Mme MONGIN invite toutes les personnes disposant de documents notamment de photographies à se rapprocher d'elle.

M Raphaël BILLETTE informe les élus que la commande de la « bâche de précision » est reportée à l'année prochaine, M. Sébastien NOËL devant se renseigner auprès de nouveaux distributeurs.



18- Commission des Travaux

*** bâtiment de stockage de plaquettes**

La construction du Hangar à plaquettes, auprès des ateliers municipaux avance rapidement et peut être suivie sur le site internet de la commune.

*** sondage géotechnique rue du général Philippe Leclerc**

Des sondages géotechniques vont être réalisés le 7 décembre par la société « CIRSE Environnement » pour tester la résistance de la chaussée rue du Général Leclerc, en vue des travaux d'aménagements de l'entrée de Doulaincourt.

Les demandes de devis seront lancées dans la foulée par le maître d'œuvre, « Les Géomètres Experts » de Montier et l'ouverture des plis se fera en début d'année. L'ensemble du projet sera subventionné à hauteur de 80%.

*** Travaux d'Enfouissement des réseaux électriques**

Le Maire informe les élus, qu'accompagné de M. David KOEHL, il a rencontré les représentants du SDED (Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets) pour chiffrer les travaux d'enfouissement à Saucourt et programmer les opérations.

L'estimation du coût pour la traversée de Saucourt s'élève à 678.980 € et comprend l'effacement complet du réseau aérien, la partie éclairage publique, le réseau téléphonique, et les trottoirs.

En retirant la participation du SDED, pour 374 970 €, et d'autres participations, il resterait à la charge de la commune la somme de 218.750 €.

L'aménagement de l'éclairage pour la rénovation de l'entrée de Doulaincourt rue du Général Leclerc est chiffré pour un montant de 30.900 € avec un restant à charge pour la commune de 15.975 € (après la subvention du SDED).

19- Commission environnement et embellissement du village

M. Pierre THEVENOT remercie les habitants qui se sont impliqués dans le fleurissement de Doulaincourt-Saucourt. Il rappelle les récompenses qui ont été remises à Troyes et à Chaumont. La commune a été récompensée pour la Mairie et le Lavoir.

De ces soirées de remise de récompense la commission est revenue avec un certain nombre d'idées et de propositions :

- mise en place de « collectifs de bénévoles »



- réalisation d'un potager communal
- installation de maisons à insectes

Le Maire évoque l'intérêt d'un verger communal.

Pour le Collectif de Bénévoles M. Pierre THEVENOT invite les personnes intéressées à se rapprocher de lui ou du secrétariat.

Il rappelle enfin qu'à partir de 2017 l'inscription au concours des villages fleuris de France deviendra payante pour un montant estimé à 90 € pour notre village.

20- Questions diverses

La société de chasse St HUBERT sollicite une dérogation pour chasser le 26 et 30 décembre (il n'y aura pas de chasse ni le 25 décembre ni le 1er janvier). Le Maire a donné son accord et demande que la population soit avisée par le bulletin municipal.

La Mairie a reçu une demande du Commandant de la 6^{ème} batterie du 61^{ème} régiment d'Artillerie pour l'autoriser à organiser sur le territoire de la commune un exercice militaire de 5 jours du 23 au 27 janvier 2017 sur le thème de l'attaque terroriste.

Le Maire informe les élus intéressés que « la journée de la forêt communale » est organisée à Domrémy le vendredi 9 décembre par la COFOR (association des communes forestières) et l'ONF sur le thème « investir en forêt et valoriser le patrimoine forestier communal ». M. Julien PATZOURENKOFF y participera en sa qualité d'agent ONF.

M. Raphaël BILLETTE soulève la question d'un éventuel ramassage à domicile des verres et bouteilles pour certaines personnes âgées ou invalides. Les élus se proposent d'étudier à nouveau le problème.

Le Maire rappelle aux élus que le siège de la nouvelle Communauté de Communes a été fixé à ILLOUD. Il conviendra par ailleurs de réunir un nouveau conseil municipal pour désigner les délégués communautaires qui seront 5 dans la nouvelle assemblée alors qu'ils étaient 7 à la CCVR.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire lève la séance à 23 heures.

Le Maire
Laurent MARRAS



ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL,
SAISIR DANS GOOGLE
<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>

Rappel horaires de la Mairie
DOULAINCOURT : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h – Mardi et Vendredi de 16h à 19h
SAUCOURT : Vendredi de 14h à 15h

FERMEE LES MERCREDI 21, JEUDI 22, MARDI 27 (après-midi
seulement) et MERCREDI 28 DECEMBRE.

